

Je loue avec une plateforme

Si l'une des conditions 1 ou 2 n'est pas remplie : je suis le responsable de la taxe de séjour

1

Je ne suis pas professionnel

Le loueur professionnel remplit ces deux conditions :

- supérieures à 23 000€
- et supérieures aux autres revenus professionnels du foyer fiscal

2

La plateforme est intermédiaire de paiement

elle fait transiter l'acompte ou le paiement de la location

3

La plateforme est responsable de la taxe de séjour

elle collecte

auprès du touriste

elle déclare

de façon détaillée

elle reverse

à la collectivité

4

Je l'indique dans mon espace personnel



pour ne pas être relancé

simple et rapide

pas de déclaration détaillée

Si je ne l'indique pas

Le CGCT prévoit la transmission :

- de mes pièces comptables
- des copies des factures plateforme mentionnant la taxe de séjour